



SECTION



LOIRE

RENCONTRE AVEC M. MAGNANT DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA DGFIP

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément entre l'agence nationale du service civique et la DGFIP, M Antoine MAGNANT était dans notre département le 9 novembre 2018. Il en a profité pour rencontrer les organisations syndicales. Lors de cet échange, il est peu de dire que ce haut responsable de notre Direction n'a pas apprécié la contradiction ! Le dialogue a été bien difficile...

Il n'a pas souffert que l'on puisse soutenir que les emplois civiques conduisaient à rémunérer nos jeunes pour des sommes modestes sans leur permettre d'intégrer ensuite nos services. Pour lui, ces recrues sont volontaires et heureux d'accomplir leurs missions avec des responsables de services satisfaits de les accueillir. Mais ne serait-il pas préférable qu'ils soient recrutés comme fonctionnaire et donc aptes à accomplir toutes les missions de notre administration au lieu d'être cantonnés à l'accueil ? Ne s'agit-il pas de pallier le manque cruel d'agents ?

Il a estimé ensuite que, par nos tracts alarmistes, les organisations syndicales créaient un climat anxigène parmi les collègues. Mais qui affirme à la radio qu'il va pouvoir aisément supprimer 50 000 emplois sur la durée du quinquennat (alors même que « seulement » 6000 emplois l'ont été sur les 2 premières années) en supprimant des missions et de citer en exemple la taxe d'habitation, la fin des espèces dans notre réseau et le prélèvement à la source ? Notre ministre M Darmanin !

M MAGNANT nous a annoncé qu'il allait signer un contrat avec la Direction du Budget arrêtant sur les 3 années à venir les moyens budgétaires et humains alloués à nos services. Nous aurons donc une certaine lisibilité même si rien de positif n'est à attendre !

Tout en refusant de communiquer le contenu du rapport sur l'incidence de la **suppression de la TH sur les SIP**, il a précisé qu'évidemment cela conduirait à des suppressions d'emplois. Leur volume dépendra de divers paramètres : maintien de la valeur locative, persistance ou non de la TH des résidences secondaires et modalités de traitement de la redevance audiovisuelle.

M MAGNANT réfute totalement qu'on puisse parler de privatisation du recouvrement à propos du prélèvement à la source et d'évoquer l'exemple de la TVA. Mais est-ce que parce qu'une taxe est déjà recouvrée par les entreprises qu'il convient forcément d'étendre ce mode de gestion à d'autres impôts ? Parce qu'il existe déjà des écoles privées, doit-on fermer les écoles publiques ? Selon le Larousse, la privatisation c'est l'action de transférer au secteur privé une activité ou une entreprise qui appartenait au secteur public. N'est-ce pas ce qui va se passer pour l'impôt sur le revenu avec le prélèvement à la source ?

De même, selon lui, **la proposition de loi visant la suppression de la séparation ordonnateur/comptable** ne constitue que l'initiative de quelques députés et **ne sera jamais inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.**

Bien que M. DARMANIN appelle de ses vœux une géographie revisitée de nos services, **M. MAGNANT a confirmé la poursuite des fermetures de services et voit dans les Maisons de Services Au Public une réponse à la désertification rurale. Il a par ailleurs précisé qu'une politique de transfert de structures des grandes métropoles vers « des zones où les besoins de présence de L'État est plus nécessaire et où l'économie est moins florissante » sera menée.** Il a réitéré les propos du Ministre sur **l'absence de projets de suppressions de Directions Départementales.**

En résumé, un entretien où la technocratie autiste a triomphé et où le dialogue social était bien difficile !